



Conseil économique et social

Distr. : Limitée
28 juillet 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité du commerce et de l'investissement

Deuxième session

Bangkok, 27-29 juillet 2011

Projet de rapport

I. Questions appelant des décisions de la Commission ou portées à son intention

1. Le Comité a appelé le secrétariat à continuer de fournir une assistance technique en matière de facilitation du commerce, notamment pour ce qui est du guichet unique et du commerce sans papier, ainsi que du renforcement des mécanismes institutionnels nationaux se rapportant à la facilitation du commerce.

2. Le Comité a demandé que la facilitation du transit soit intégrée dans le programme de facilitation du commerce, et que le secrétariat aide à coordonner les initiatives de coopération régionale dans ce domaine. Le Comité a aussi demandé que le secrétariat accroisse le soutien apporté à la facilitation du commerce des produits agricoles, concernant notamment le respect des normes de produit.

3. Le Comité a exprimé son appui pour un accord régional sur l'informatisation des données commerciales et de l'échange de documents. Dans ce contexte, il a recommandé qu'un projet de résolution sur le commerce sans papier et sur l'informatisation de l'échange international de données et de documents commerciaux soient mis au point et soumis aux États membres lors de la session de la Commission de 2012.

4. Le Comité a appuyé l'ensemble des six recommandations formulées par le secrétariat¹ en vue de faire progresser la facilitation du commerce intrarégional. Il a recommandé que soit encore renforcé la collaboration du secrétariat avec d'autres organisations internationales et régionales en matière de facilitation du commerce.

5. Le Comité a demandé au secrétariat d'aider les pays en développement pour la promotion du commerce et des investissements concernant les biens, les techniques et les services à faible intensité de carbone au moyen du renforcement des capacités et de la facilitation du partage des connaissances, de l'expérience et des pratiques optimales entre les pays et les parties prenantes.

¹ Voir E/ESCAP/CTI(2)/1, par.19.

6. Le Comité s'est félicité des activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) et a demandé que ces activités se poursuivent.

7. Le Comité a demandé au secrétariat de promouvoir la coopération régionale et de fournir une assistance technique destinée à aider les PME à s'intégrer efficacement aux chaînes de valeur mondiales et régionales, y compris une aide en vue de la mise au point de mécanismes visant la promotion des investissements et l'instauration de la responsabilité sociale de l'entreprise.

8. Le Comité a demandé au secrétariat de remédier au déficit de connaissance concernant la formulation des accords commerciaux et l'évaluation de l'impact de ces accords dans différents domaines (tels que le commerce des services, la réduction des listes de produits sensibles en matière de libéralisation tarifaire, les règles d'origine, et les obstacles et normes non tarifaires) à travers le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT).

9. Le Comité a demandé au secrétariat de poursuivre ses activités en matière de renforcement des capacités commerciales, concernant notamment l'aide pour le commerce, et la promotion de la coopération Sud-Sud dans ce domaine, notamment dans le cadre du programme d'assistance technique OMC-CESAP. Ces activités devraient inclure l'aide apportée aux pays pour accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

10. Le Comité a en outre prié le secrétariat de continuer à soutenir l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) afin que celui-ci devienne un moteur de l'intégration régionale.

11. Concernant l'orientation future du sous-programme sur le commerce et l'investissement, le Comité a défini les domaines prioritaires suivants dans lesquels le Secrétariat devrait apporter son aide :

- a) Mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce et du transit, en particulier les systèmes de guichet unique et le commerce sans papier
- b) Organisation des discussions sur les questions d'intérêt commun
- c) Promotion des chaînes de valeur, notamment pour les produits agricoles
- d) Développement des PME, sous forme notamment d'un développement des capacités conforme aux normes.
- e) Promotion et facilitation des investissements
- f) Promotion du dialogue entre secteur public et secteur privé
- g) Accession à l'Accord commercial Asie-Pacifique
- h) Aide générale à la formulation de politiques commerciales et d'investissement appropriées.

12. Le Comité a demandé au secrétariat que l'aide fournie vise tout particulièrement à répondre aux besoins des pays les moins avancés et des pays sans littoral.

II. Compte rendu des travaux

Point 4 de l'ordre du jour

Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie

13. Le Comité a débattu de la question intitulée « Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie » dans le cadre d'une table ronde.

14. Les hauts responsables suivants ont fait un exposé à cette occasion : S.E. M. Muhammad Faruk Khan, Ministre du commerce du Bangladesh, S.E. M. Dalrai Davaasambuu, Ambassadeur et Conseiller pour les politiques économiques auprès du Président de l'État d'Ikh Khural; Mme Vasana Mututanont, Directeur exécutif du Bureau des affaires internationales du Conseil de l'investissement de Thaïlande; M. Chote Sophonpanich, Président exécutif de Greenspot (Thaïlande), Vice-président du Conseil consultatif des entreprises et Président du Forum Asie-Pacifique des entreprises pour 2011; M. Simon Evenett, Professeur de commerce international et de développement économique de l'université de Saint Gall et M. Wing Thye Woo, Professeur d'économie à l'Université de Californie à Davis.

15. Dans son exposé, S.E. M. Muhammad Faruk Khan, Ministre du commerce du Bangladesh, a noté que le commerce et les investissements, notamment entre pays de la région, constituaient d'importantes sources de croissance. Il a mentionné le potentiel qui existait pour le commerce et les investissements concernant les produits climatiquement intelligents ainsi que pour les services commerciaux, notamment ceux liés au mouvement des personnes physiques. La diversification des exportations, le transfert de technologie, le développement des infrastructures et la mise à niveau des normes dans le secteur agricole étaient importants pour maintenir l'élan de croissance dans les économies de la région. Il fallait donc des politiques nationales propres à promouvoir un climat propice aux activités du secteur privé et à la coopération régionale.

16. Dans son exposé, S.E. M. Dalrai Davaasambuu, Ambassadeur et Conseiller pour les politiques économiques auprès du Président de l'État d'Ikh Khural (Mongolie), a estimé que le dynamisme de la croissance de la région se poursuivrait. Cela offrait des possibilités de commerce et d'investissement dans tous les pays, y compris les pays sans littoral. En particulier, la croissance de la consommation au niveau national et l'amélioration de la connectivité régionale découlant des accords commerciaux régionaux et du développement des liens infrastructurels concouraient également à la promotion du commerce et des investissements. Un domaine d'intérêt particulièrement important était le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et au développement des infrastructures « douces ». Il a appelé à une conclusion rapide du cycle de Doha qui comporterait des avantages évidents pour les pays sans littoral et se réjouissait de l'accession prochaine de la Mongolie à l'Accord commercial Asie-Pacifique.

17. Dans son exposé, Mme Vasana Mututanont, Directeur exécutif du Bureau des affaires internationales du Conseil de l'investissement de Thaïlande, a estimé qu'il fallait sensibiliser les entreprises, en particulier les PME, aux possibilités d'investissement créées par les initiatives de connectivité sous-régionales en Asie du Sud-Est, telles que le couloir économique Est-Ouest dans la sous-région Bassin du Mékong et, à une plus grande échelle, la communauté économique asiatique. Elle a noté par ailleurs que les entreprises devaient faire face à des défis de différentes sortes tels que la persistance des problèmes de dette et l'atonie de la demande dans les pays développés, les changements climatiques, les pénuries d'énergie et le vieillissement des populations. Dans ce contexte, il convenait que les économies régionales poursuivent leur diversification en termes de commerce et de partenaires d'investissement, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau régional, et qu'elles cherchent à attirer des investissements « verts ». Concernant la Thaïlande, l'accent porterait également sur la promotion des investissements dans la haute technologie, dans l'agroindustrie et dans l'hôtellerie, ainsi que sur la promotion des investissements thaïlandais à l'étranger.

18. Pour sa part, M. Wing Thye Woo, Professeur d'économie à l'université de Californie à Davis, a estimé qu'il fallait s'attacher à renforcer l'intégration régionale, en particulier le commerce intrarégional dans le contexte d'une situation internationale en pleine mutation. L'intégration régionale allait, selon toute probabilité, déboucher sur une zone de libre-échange régionale plutôt que ressembler à une intégration de type européen avec monnaie commune. Ainsi, les efforts d'intégration régionale devraient surtout viser à prévenir de futures crises financières, notamment par la création d'un fonds monétaire asiatique plutôt que d'une banque centrale asiatique. Il a également souligné qu'il était essentiel d'empêcher le protectionnisme pour tirer parti des possibilités de commerce et d'investissement. Il a appelé en particulier à un régionalisme ouvert pour faire en sorte que l'intégration régionale et mondiale se complète et empêcher que se ne soit un jeu à somme nulle. Il a toutefois noté que le protectionnisme allait probablement augmenter dans les pays développés, dans la mesure où le redressement économique dans certains pays ne créerait pas d'emplois. Dans ces pays, le chômage était un problème structurel difficile à régler par la seule politique monétaire. La région Asie-Pacifique devrait assumer un rôle important en poursuivant une libéralisation du commerce à travers un système commercial multilatéral et l'abaissement des droits sur les produits manufacturés.

19. M. Chote Sophonpanich, Président exécutif de Greenspot (Thaïlande), Vice-président du Conseil consultatif des entreprises et Président du Forum Asie-Pacifique des entreprises pour 2011, a informé le Comité des résultats du Forum Asie-Pacifique des entreprises qui s'était réuni les 25 et 26 juillet 2011.

20. M. Simon Evenett a fait part au Comité des résultats du colloque organisé par le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNet) sur le thème « Vers un retour des politiques industrielles? »

21. La délégation indonésienne a estimé que, pour que les pays profitent du commerce, on devrait mettre en œuvre des politiques destinées à développer leurs capacités de production. En outre, les principes de justice et d'équité devraient être intégrés dans le système commerce multilatéral et, à cet égard, il fallait rapidement mener à son terme le cycle de Doha.

Point 5 de l'ordre du jour

Faciliter le commerce intrarégional

22. Le Comité était saisi du document intitulé « Faciliter le commerce intrarégional » (E/ESCAP/CTI(2)/1). Un groupe composé de deux personnes : M. Sok Siphana, Conseiller du Gouvernement cambodgien, et M. Mozibur Rahman, Président de la Commission tarifaire du Bangladesh, a fait des déclarations sur le thème.

23. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) le commerce intrarégional : coûts et résultats obtenus en matière de facilitation des échanges ; b) progresser dans la facilitation du commerce ; c) les activités de la CESAP en matière de facilitation du commerce ; et d) questions à examiner par le Comité.

24. Les délégations des pays suivants ont fait des déclarations : Bangladesh, Fédération de Russie, Japon, Kirghizistan, Mongolie, Népal, République de Corée et Sri Lanka.

25. Le Comité a reconnu la nécessité de réduire les coûts du commerce intrarégional afin de tirer parti des débouchés commerciaux croissants au sein de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a mis l'accent sur l'importance de la facilitation du commerce pour réduire les coûts du transit, de la documentation, du dédouanement et des autres obstacles non tarifaires, y compris le respect de normes contraignantes et les conditions à observer en matière de certification.

26. Le Comité a félicité le secrétariat pour ses activités en matière de facilitation du commerce. Le Comité a exprimé son appui continu au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEXt) et le Forum exposition Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, qui se tiendra en 2011 à Séoul les 4 et 5 octobre.

27. Le Comité a été informé que le *Business Process Analysis Guide to Business Process Analysis for the Simplification of Trade Procedures (Guide de l'analyse du processus des affaires pour simplifier les procédures et la documentation du commerce international)* de la CESAP était utilisé au Cambodge pour favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'exportation du riz du pays, contribuant à simplifier les procédures d'exportation du riz et à tripler le volume des exportations en l'espace d'un an. Le Comité a demandé au secrétariat de continuer à élaborer des guides simples et pratiques pour la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges et de commerce sans papier auxquels peuvent avoir accès les acteurs non spécialistes et les responsables politiques dans les pays en développement.

28. Le Comité a souligné la nécessité d'aborder la facilitation du commerce et du transit d'une manière intégrée pour parvenir à la connectivité régionale et a demandé au secrétariat de jeter les bases d'une coopération plus efficace entre les pays sud-asiatiques concernant le traitement des questions de facilitation du commerce et du transit.

29. Le Comité a exprimé son soutien pour la création par le secrétariat d'un mécanisme de coordination à l'échelle de l'Asie, réunissant les représentants des principales organisations régionales participant activement à la facilitation du commerce, pour permettre la promotion de la facilitation du commerce intrarégional en général et de la facilitation du transit en particulier.

30. La délégation mongole s'est félicitée de l'aide et de la contribution apportées par le secrétariat et l'UNNexT à l'élaboration du plan-cadre de guichet unique ainsi que de l'étude actuelle sur la coopération en matière de commerce et de transit dans les couloirs mongols pour le développement des échanges sous-régionaux. Il a également demandé la pleine application de la résolution 67/1 relative à la Déclaration d'Oulan-Bator: Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, adoptée par la Commission à sa 67^{ème} session.

31. Le Comité a souligné les difficultés rencontrées par les exportateurs pour satisfaire aux réglementations des pays partenaires commerciaux et a préconisé que des règles et des normes communes soient élaborées et appliquées pour remédier à ces difficultés. Il fallait développer l'accès au marché au niveau sous-régional, et le Comité a recommandé que la CESAP favorise une coopération régionale accrue par la facilitation du commerce, en particulier par la facilitation du transit en Asie du Sud.

32. Tout en notant que la mise en place ou l'amélioration des guichets électroniques nationaux uniques et des systèmes de commerce et de transit sans papier connexes devrait être accélérée, le Comité a souligné qu'il fallait que ces systèmes soient articulés et reliés entre eux. À cet égard, il a mis l'accent sur le fait que les données et documents commerciaux électroniques devaient pouvoir être utilisés et reconnus de part et d'autre des frontières et a demandé en particulier aux pays de transit d'adopter le guichet unique et la reconnaissance mutuelle des documents, dans le cadre de la facilitation des exportations depuis les pays les moins avancés et les pays sans littoral.

33. Le Comité a exprimé son appui à l'ensemble des 6 recommandations présentées par le secrétariat dans le document E/ESCAP/CTI(2)/1 visant à favoriser la facilitation du commerce intrarégional. Il a recommandé que le travail de collaboration entre le secrétariat et les autres organisations régionales et internationales en matière de facilitation du commerce continue d'être approfondi. Il fallait aussi accroître la coordination entre tous les acteurs qui participent au commerce, y compris les organismes officiels, les banques, les transitaires, et les autres prestataires de services pour simplifier davantage les procédures commerciales et améliorer les résultats en matière de facilitation du commerce et de logistique.

Point 6 de l'ordre du jour

Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone

34. Le Comité était saisi du document intitulé «Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone» (E/ESCAP/CTI(2)/2), qui a été présenté par le secrétariat.

35. Un panel composé de trois personnes a fait des déclarations sur le sujet: Mme Srirat Rastapana (Thaïlande); M. Chaiyodh Bunyagdi, Vice-président de l'Institut thaïlandais de l'environnement; et M. Manuel Montes, Chef du Groupe de l'analyse des stratégies et politiques de développement, Département des affaires économiques et sociales (Secrétariat de l'ONU).

36. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) commerce, investissements et changement climatique: interdépendance et impacts, et les préoccupations des pays en développement ; b) possibilités offertes par le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents ; c) politiques de promotion du commerce et des investissements dans le domaine des biens et services climatiquement intelligents ; et d) coopération régionale et rôle de la CESAP.

37. Des représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, République islamique d'Iran et Tadjikistan.

38. Le Comité a estimé que le commerce et les investissements dans le domaine des biens, services et technologies climatiquement intelligents, en particulier les technologies de l'énergie renouvelable, pourraient aider les pays à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter, mais il a reconnu les difficultés rencontrées par les pays en développement un niveau des capacités de production et de la technologie à cet égard. Les gouvernements pourraient jouer un rôle important dans ce domaine en fournissant l'appui nécessaire au niveau des politiques, sous la forme en particulier d'un cadre de réglementation perfectionné propre à attirer des investissements de haute qualité et à faible intensité de carbone et d'un réexamen des politiques de libéralisation et de protection des investissements.

39. À cet égard, le Comité a été informé des mesures prises par divers pays pour promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens, services et technologies à faible intensité de carbone : adoption de réglementations appropriées; mise en place de système d'éco-étiquetage; application de concessions tarifaires sur les importations de biens à faible intensité de carbone; adoption de mesures d'incitation à l'investissement vert; mise sur pied de partenariats entre les gouvernements et le secteur industriel et la société civile; adoption de politiques d'achat public écologique; promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie; et diffusion d'informations visant à relever le faible niveau de connaissance des écoproduits. Certains pays envisageaient également de mettre en place des programmes nationaux d'échange de carbone.

40. Le Comité a estimé que les politiques de développement industriel, de réduction de la pauvreté et de la durabilité environnementale ne devraient pas être mutuellement exclusives et que les pays avaient besoin d'un cadre décisionnel pour traiter de ces questions selon les besoins.

41. Le Comité a préconisé la mise en place de mécanismes de coopération aux niveaux bilatéral et régional pour le renforcement des capacités, le développement des normes applicables aux biens et services à faible intensité de carbone, et le débat sur l'adaptabilité en matière de protection des droits de propriété intellectuelle pour permettre un transfert plus efficace des technologies à faible intensité de carbone.

42. Une délégation a recommandé un équilibre entre la libéralisation des biens « climatiquement intelligents » et la protection des biens traditionnels et a précisé que certaines politiques à faible intensité de carbone, telles que celles adoptées en matière d'éco-étiquetage, pourrait être un obstacle non tarifaire. Elle était favorable aux partenariats associatifs, notamment ceux déjà mis en place dans le cadre du Protocole de Kyoto.

43. Le Comité n'était pas favorable à la proposition du secrétariat de mettre en place un partenariat/accord régional de commerce et investissement pour l'atténuation des effets du changement climatique. Le rôle croissant joué par le secrétariat dans ce domaine nécessiterait une hausse de son budget alors qu'un tel rôle risquerait de sortir du cadre du programme de travail approuvé pour le Sous-programme du commerce et de l'investissement. Le secrétariat a expliqué que la proposition visait à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement et à permettre à toutes les économies de la région de tirer parti des possibilités offertes par les marchés émergents et à offrir des avantages à celles qui adopteraient sans tarder des biens, des technologies et des services à faible intensité de carbone. Le secrétariat a toutefois accepté de retirer cette recommandation.

44. Une délégation a noté l'importance du commerce international des denrées alimentaires organiques, en précisant que ces échanges étaient limités par des normes strictes et le manque de capacité de certification dans de nombreux pays en développement.

45. Une délégation a relevé l'importance d'adhérer aux principes ci-après applicables à la coopération en matière de commerce et d'investissement dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone : a) assurer des avantages communs et prendre dûment en compte l'existence de différences de capacité entre les pays; b) établir un équilibre sur la base de responsabilités communes mais différenciées; c) combler les disparités de développement par la voie de la coopération entre les pays en matière de recherche-développement, du transfert de technologies à faible intensité de carbone et l'ouverture des marchés aux biens et services à faible intensité de carbone.

Point 7 de l'ordre du jour

Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables

46. Le Comité était saisi du document intitulé « Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables » (E/ESCAP/CTI(2)/3).

47. Les Chefs du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricole en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP) ont présenté le document. M. Mario T. Tabucanon, Professeur émérite invité à l'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) a fait une déclaration liminaire sur le sujet.

48. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) situation actuelle et évolution dans la région en matière de transfert de technologie ; b) sécurité alimentaire; c) gestion du changement climatique et de l'agriculture ; d) renforcement du développement des petites et moyennes entreprises ; e) promotion du transfert et de l'utilisation des technologies utilisant les énergies renouvelables; f) possibilités – notamment la coopération Sud-Sud ; g) CAPTT et ONUCGMAP – à l'écoute de la région ; h) questions soumises au Comité pour examen.

49. Des représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, République islamique d'Iran et Népal.

50. Le Comité a estimé que le transfert de technologie était au cœur du processus de croissance économique et était nécessaire pour promouvoir un développement inclusif et durable. Dans ce contexte, il a été informé des activités du CAPTT centrées sur la promotion de la coopération Sud-Sud dans des domaines tels que le renforcement des capacités de transfert de technologie des petites et moyennes entreprises, le renforcement des systèmes nationaux d'innovation, la promotion des réseaux de réseaux parmi les instituts de recherche-développement dans la région, et la promotion du transfert et de l'utilisation des technologies critiques telles que les technologies utilisant les énergies renouvelables. Il a par ailleurs été informé des activités menées par l'ONUCCGMAP visant à promouvoir l'agriculture écologiquement durable et à mettre en place un système de chaîne de valeur plus écologique et efficient pour l'agriculture mécanisée. Dans l'ensemble de ses activités, l'ONUCCGMAP visait à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole. L'ONUCCGMAP était également en voie de mettre sur pied un réseau Asie-Pacifique pour la mise à l'épreuve de machines agricoles.

51. Le Comité a été informé de la nécessité de promouvoir une production et consommation durables et, à cet égard, de l'importance de concevoir et de transférer des technologies écologiquement durables, en portant l'attention principalement sur les petites et moyennes entreprises et le secteur agricole. À cet effet, il était nécessaire d'établir les institutions, les mécanismes financiers et les programmes d'enseignement appropriés, et de réduire les barrières commerciales qui touchaient ces technologies.

52. Certaines délégations ont relevé que le programme de travail prévu pour le CAPTT dans le domaine des technologies émergentes, telles que les nanotechnologies, était utile étant donné qu'elles suscitaient un intérêt considérable, certains pays ayant entrepris de mettre en place des mécanismes institutionnels et d'allouer des fonds pour promouvoir l'application des technologies émergentes dans le cadre de leurs initiatives commerciales globales.

53. Le Comité a fait valoir que, s'il appréciait l'esprit avec lequel le Conseil d'administration du CAPTT avait recommandé un seuil minimum de 30 000 dollars par an pour les pays en développement et de 7 000 dollars pour les pays les moins avancés pour l'appui institutionnel au Centre, ces contributions devraient être volontaires.

54. Une délégation a recommandé que le CAPTT incorpore les résultats de ses recherches sur les problèmes pratiques rencontrés dans le domaine du transfert de technologie dans ses travaux relatifs au renforcement des capacités en matière de transfert de technologie de manière à assurer le partage des données concrètes et des meilleures pratiques.

55. Le Comité a noté la nécessité d'envisager de changer le nom de l'ONUCCGMAP, de manière à le mettre en phase avec les besoins de développement actuels dans la région et le rôle important du Centre dans la promotion de la technologie agricole.

56. Le Comité a également noté que l'ONUCCGMAP devait prendre en compte la spécificité de la topographie et des autres caractéristiques spécifiques aux pays en traitant des besoins en matière de technologie agricole. À ce propos, il a été informé que la mise en place du réseau Asie-Pacifique proposé pour la mise à l'épreuve des machines agricoles prendrait en compte ces questions.

Point 8 de l'ordre du jour

Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale

57. Le Comité était saisi du document intitulé « Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale » (E/ESCAP/CTI(2)/4).

58. Le Chef de la Section du secteur privé et du développement de la Division du commerce et de l'investissement a présenté le document. M. Janaka Bandula Sugathadasa, Secrétaire général adjoint au Ministère de l'industrie et du commerce de Sri Lanka et M^{me} Wimonkan Kosumas, Directrice générale adjointe du Bureau de la promotion des petites et moyennes entreprises, Gouvernement thaïlandais, ont fait des déclarations sur le sujet. M^{me} Habiba Tasneem Chowdhury, Coordonnatrice en chef de l'Institute of Hazrat Mohammad, a informé le Comité des résultats de la Réunion régionale des réseaux locaux/sociétés multinationales du Pacte mondial : « Partnerships for Corporate Sustainability », qui s'était tenue le 25 juillet 2011.

59. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) l'état du secteur des petites et moyennes entreprises et son développement ; b) l'apparition de chaînes mondiales de valeur et les ouvertures pour les petites et moyennes entreprises ; c) les politiques et options pour le développement des petites et moyennes entreprises ; d) la promotion et la facilitation des flux intrarégionaux des investissements étrangers directs vers les pays les moins avancés ; e) la promotion de la responsabilité sociale de l'entreprise ; f) les activités de la CESAP dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises ; et g) les questions à examiner par le Comité.

60. Des représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Bangladesh, Fédération de Russie, Japon, Mongolie, Népal et Sri Lanka.

61. Le Comité a reconnu l'importance des petites et moyennes entreprises dans l'économie nationale et les problèmes qu'elles rencontraient, notamment ceux relatifs à l'accès approprié aux financements, la technologie, les marchés, la main-d'œuvre qualifiée, les procédures douanières contraignantes, et la nécessité de se conformer aux normes et aux règles de certification. À cet égard, le Comité a été informé des mesures prises par divers pays de la région pour aider au développement des petites et moyennes entreprises.

62. Le Comité a appelé en particulier au renforcement des mécanismes financiers en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment les mécanismes de notation et de garantie du crédit et le crédit à l'exportation. Il a aussi noté que la mise sur pied d'établissements de commerce d'exportation pourrait être envisagée.

63. Le Comité a estimé que les petites et moyennes entreprises avaient la responsabilité d'améliorer leurs propres performances, alors que les gouvernements devaient leur offrir un environnement favorable, notamment par la mise en place d'un cadre légal et institutionnel approprié et d'infrastructures. Il était par ailleurs nécessaire d'améliorer la coordination entre les organismes publics et les ministères œuvrant dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises.

64. Le Comité a prié le secrétariat de traiter de toutes les questions relatives au développement des petites et moyennes entreprises dans le cadre de la coopération régionale, en particulier la coopération Sud-Sud, et plus spécialement de mettre en place les modalités pour l'échange de données d'expérience et des meilleures pratiques.

65. Le Comité, reconnaissant l'importance des investissements étrangers directs (IED) pour promouvoir l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, a appelé au rehaussement des niveaux d'investissement intrarégional et a prié le secrétariat d'accorder l'attention voulue à cette question. La délégation de la Mongolie a demandé au secrétariat de fournir une assistance technique à la Mongolie pour l'aider à formuler une stratégie globale de promotion des IED dans le but de réduire sa dépendance économique du secteur minier.

66. Le Comité a convenu que les petites et moyennes entreprises avaient également l'obligation d'être socialement responsables et a prié le secrétariat d'aider ces entreprises à appliquer les principes de la responsabilité sociale d'entreprise, notamment le Pacte mondial.

67. Le Comité a remercié le secrétariat de la mise en œuvre efficace des activités d'assistance technique dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises. Il a par ailleurs noté avec satisfaction l'appui généreux fourni par le Gouvernement japonais en faveur du projet de développement des capacités des petites et moyennes entreprises dans la sous-région Bassin du Mékong, qui a permis une pénétration effective sur les marchés régionaux et mondiaux.

Point 9 de l'ordre du jour

Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement

68. Le Comité était saisi du document intitulé « Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement » (E/ESCAP/CTI(2)/5).

69. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté le document. Les trois membres suivants d'une table ronde sur ce sujet ont fait des déclarations : Mme Indira Murthy Bhattiprolu, Directrice du Département du commerce au Ministère du commerce et de l'industrie de l'Inde; M. Robert R. Teh, Conseiller à la Division de la recherche économique et des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce; et M. Simon Evenett, Professeur de commerce international et de développement à l'université de Saint-Gall (Suisse).

70. Le Comité a examiné les questions suivantes : a) la prolifération des accords commerciaux régionaux; b) la coopération régionale dans le domaine des investissements; c) l'avenir du système commercial multilatéral; d) le rôle de la CESAP pour régler les questions; e) les questions à soumettre à l'examen du Comité.

71. Les délégations des pays suivants ont fait une déclaration : Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Mongolie, Népal, Pakistan et République de Corée.

72. Le Comité a pris note de l'avis selon lequel les pays de la région Asie-Pacifique étaient ceux qui concluaient le plus d'accords commerciaux régionaux (ACR) dans le monde mais que la contribution de ces accords aux exportations intrarégionales était limitée et que le taux d'utilisation des concessions commerciales négociées en vertu de ces accords demeurait faible en raison de règles d'origine complexes et/ou de marges préférentielles étroites prévues dans de nombreux ACR. En outre, leur impact avait diminué à la suite des réductions tarifaires découlant d'initiatives de libéralisation unilatérales ou multilatérales.

73. Le Comité a noté toutefois que si les ACR pouvaient compléter le système commercial multilatéral il était encore possible de les consolider quelque peu. Le Comité a également relevé que si le champ d'application des ACR allait souvent au-delà du commerce des biens pour être élargi à des domaines tels que le commerce des services, les politiques de la concurrence, la facilitation du commerce et les investissements et qu'ils permettaient de plus en plus de surmonter les obstacles au commerce à l'intérieur des frontières et facilitaient la revalorisation des institutions de réglementation. Un mécanisme pour la transparence des ACR avait été mis en œuvre au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour promouvoir la cohérence entre les ACR et le système commercial multilatéral. Les ACR pouvaient aussi aider la région à poursuivre l'objectif de l'intégration régionale et à accroître le commerce intrarégional. À cet égard, tout en reconnaissant que les tarifs douaniers sur de nombreux produits avaient déjà été considérablement réduits, le Comité a accepté que les ACR soient axés sur l'élimination ou la réduction des obstacles non-tarifaires et les mesures de facilitation du commerce, la libéralisation du commerce des services et les investissements ainsi que d'autres domaines dans lesquels l'action entreprise compléterait les efforts déployés dans le cadre du système commercial multilatéral. Dans tous ces domaines, il fallait fournir une assistance technique aux pays les moins avancés.

74. Une délégation a fait observer qu'il fallait veiller à ce que le renforcement et l'approfondissement des ACR n'aboutissent pas à l'introduction de dispositions allant au-delà de celles de l'OMC qui pourraient être néfastes pour les pays en développement, en particulier dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle.

75. Le Comité a félicité le secrétariat d'avoir revitalisé l'ACAP et lui a demandé de continuer à apporter son appui à l'ACAP. Il a relevé que l'ACAP était le plus vaste ACR de la région par rapport à la population et que des pays de toute la région, y compris les économies émergentes les plus dynamiques y étaient parties et que l'ACAP pourrait par conséquent être un moteur de l'intégration régionale si le cercle des parties à cet accord était élargi. À cet égard, la délégation de la République de Corée a recommandé à tous les membres de la CESAP d'adhérer à l'ACAP et a appelé tous les membres de l'ACAP à en accorder les avantages aux pays non-membres à cette fin. Le Comité espérait que la quatrième série de négociations engagées dans le cadre de l'ACAP s'achèveraient rapidement et a noté avec intérêt que la Mongolie avait engagé le processus d'accession à l'ACAP. La délégation mongole a remercié le secrétariat de lui avoir fourni une assistance technique durant ce processus.

76. Tout en étant conscient des obstacles considérables qui entravaient l'aboutissement du Cycle de Doha et des retards probables qui seraient pris dans la mise en œuvre de l'ensemble des résultats si un accord était finalement conclu, le Comité a réaffirmé la primauté du système commercial multilatéral et

l'importance que revêtait la conclusion d'un ensemble global d'engagements dont tous les pays en développement et les pays à économie en transition tireraient profit tôt ou tard. Les engagements existants en vertu du système commercial multilatéral devaient être maintenus. Le Comité a également préconisé l'intégration totale des pays les moins avancés et des autres économies défavorisées dans le système commercial multilatéral. Il s'est dit préoccupé à cet égard par la lenteur des négociations et par le désengagement apparent des principaux pays du monde vis-à-vis du système commercial multilatéral. Le Comité a demandé aux pays de maintenir leur engagement à l'égard des négociations de Doha et a dit attendre avec intérêt l'accession de la Fédération de Russie à l'OMC.

77. Le Comité a souligné l'importance du renforcement des capacités en matière de commerce et il a demandé à cet égard au secrétariat de renforcer l'aide au commerce pour permettre aux pays en développement de bénéficier du système commercial multilatéral et stimuler la coopération Sud-Sud. Dans ce contexte, il a pris note avec satisfaction de la contribution généreuse d'un montant total de 12 milliards de dollars versée par le Japon au titre de l'aide au commerce au cours de la période 2009-2011.

Point 10 de l'ordre du jour **Examen de l'orientation future du sous-programme**

78. Le Comité a examiné l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté le sujet.

79. Le Comité a examiné en particulier les propositions relatives à l'exécution du programme de travail pour la période 2012-2013 et les contributions au cadre stratégique pour la période 2014-2015 dans le contexte de l'approche programmatique adoptée par la Secrétaire exécutive de la CESAP.

80. Les délégations des pays suivants ont fait une déclaration : Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Népal et Pakistan.

81. La délégation kazakhe a dit qu'elle souhaiterait participer aux programmes du secrétariat relatifs au commerce et aux investissements et a demandé au secrétariat des informations sur les engagements et les possibilités offertes dans le cadre de l'ACAP et sur les programmes de facilitation du commerce qu'il avait établis.

82. La délégation népalaise a demandé au secrétariat d'aider les pays moins avancés et les pays sans littoral à effectuer des analyses sur les produits principaux d'exportation et d'importation; à encourager l'adoption de pratiques comme celles du commerce sans papier du guichet unique et à promouvoir le dialogue public-privé sur l'application de mesures de facilitation du commerce et du transit; à servir de tribune pour l'examen de questions d'intérêt commun en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral; à promouvoir les chaînes de valeur pour les produits agricoles et forestiers, y compris dans le cadre d'initiatives telles que les programmes «un village un produit» et à diffuser des informations sur la certification des produits alimentaires biologiques et des normes sanitaires et phytosanitaires et à renforcer les capacités dans ce domaine; à promouvoir l'adhésion à l'ACAP; et à fournir

une assistance globale pour la formulation de politiques appropriées en matière de commerce et d'investissement.

83. La délégation indienne a déclaré que l'Inde n'avait jamais imposé d'obstacles non tarifaires à d'autres pays et a demandé au secrétariat de fournir des informations sur les normes actuellement suivies par les pays. Elle a en outre fait part au Comité des mesures de facilitation du commerce et de l'investissement actuellement en cours d'exécution en Inde.

84. La délégation russe se demandait si l'examen par le Comité du sous-programme Commerce et investissement de la CESAP était conforme au mandat prévu par la résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission et a demandé des éclaircissements sur ce sujet. Le secrétariat a expliqué que ses programmes actuels étaient exécutés depuis un certain nombre d'années étaient conformes à la résolution.

85. La délégation iranienne a demandé qu'une vue d'ensemble des activités envisagées dans le cadre du sous-programme Commerce et investissement soit présentée lors des futures sessions du Comité pour permettre à celui-ci de donner des orientations appropriées.

86. La délégation pakistanaise a demandé au secrétariat de diffuser des informations sur les obstacles techniques au commerce existant dans la région et d'établir un programme de renforcement des capacités pour les surmonter. En outre, elle a demandé au secrétariat de fournir une assistance aux pays dans le domaine des négociations commerciales, notamment pour la rédaction d'accords types et la mise en place de projets «un village, un produit», ainsi que pour le développement des PME.

Point 11 de l'ordre du jour

Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session

87. Les États membres ont été invités à examiner et à revoir les idées à formuler dans les projets de résolution sur le commerce et l'investissement, le transfert de technologie et le matériel et l'ingénierie agricoles dans la région Asie-Pacifique qui pourraient être proposés à la Commission à sa soixante-huitième session pour de plus amples discussions.

88. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a informé le Comité qu'il fallait renouveler le mandat prévu au titre du sous-programme Commerce et investissement étant donné que le mandat actuel établi par la résolution 62/6 intitulée: «Gérer la mondialisation par le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du commerce et des investissements » avait été adopté par la Commission à sa soixante-deuxième session en 2006 et datait donc de cinq ans.

89. La délégation de la République de Corée a rappelé qu'elle avait demandé au titre du point 5 de l'ordre du jour qu'un projet de résolution sur le commerce sans papier et l'échange électronique transfrontière de données et de documents sur le commerce soit soumis à l'examen des États membres à la session de la Commission qui se tiendrait en de 2012.

90. Aucune résolution n'a été soumise à l'examen du Comité.

Point 12 de l'ordre du jour**Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité**

91. Le Comité a été invité à débattre de la date, du lieu et de l'ordre du jour provisoire de sa troisième session qui doit se tenir en 2013. En l'absence de décision, le secrétariat formulerait en temps voulu une proposition à ce sujet qu'il soumettrait à l'examen du CCRP.

Point 13 de l'ordre du jour**Questions diverses**

92. Aucune autre question n'a été examinée.

Point 14 de l'ordre du jour**Adoption du rapport**

93. Le Comité a adopté le rapport sur sa deuxième session le 29 juillet 2011.

III. Organisation de la session**A. Ouverture, durée et organisation**

94. Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa deuxième session à Bangkok du 27 au 29 juillet 2011.

95. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue au cours de laquelle elle a présenté les principales conclusions du rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2011*. Elle a relevé que les échanges commerciaux et les courants d'IED dans la région avaient repris bien que les IED restent concentrés dans un petit nombre d'économies. Elle s'est dite préoccupée par le fait que les pays les moins avancés et certains pays sans littoral continuent à être marginalisés et se heurtent à des règles commerciales complexes et à d'autres obstacles non tarifaires. Elle a souligné que des possibilités de commerce et d'investissement étaient ouvertes à la région dans trois domaines: l'expansion du commerce et des investissements intrarégionaux en général et du commerce des services commerciaux ainsi que du commerce et des investissements dans les biens, les services et les technologies climatiquement intelligents en particulier. Afin de profiter de ces possibilités, il fallait créer des conditions de commerce et d'investissement favorables, renforcer et consolider les accords commerciaux régionaux dans un format commun, réduire les coûts tarifaires en éliminant les obstacles au commerce à l'intérieur des frontières, assurer la spécialisation et la diversification de la production et accorder une attention accrue au développement des PME grâce à l'adoption et à la mise en œuvre d'un cadre de politique générale systématique et intégré. La Secrétaire exécutive a également insisté sur l'importance que revêtait une issue favorable du cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha. En conclusion, elle a mis en lumière les activités du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement, y compris les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies (CAPTT) et du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCCMAP).

96. M. Sarath Amunugama, Ministre de haut rang chargé de la coopération monétaire internationale à Sri Lanka et Président de la soixante-septième session de la Commission a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que la région Asie-Pacifique était devenue le moteur de la croissance mondiale. Toutefois, certains pays de la région continuaient à avoir du retard sur les autres. Il fallait déterminer les possibilités en matière d'investissement et de productivité existantes et les problèmes en la matière afin de leur permettre d'adopter les politiques appropriées. Les pays développés devant faire face à des problèmes économiques, il fallait trouver de nouveaux marchés. Il fallait créer d'autres avantages compétitifs que de faibles coûts de main d'œuvre. Il fallait en particulier améliorer la connectivité et les infrastructures.

97. M. Muhammad Faruk Khan, Ministre du commerce du Bangladesh, a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que les pays de la région s'étaient en grande partie remis de la crise grâce à la croissance de la demande intérieure et au commerce et aux investissements. Cette région avait enregistré la croissance la plus dynamique du monde au cours des dix dernières années. Son pays, le Bangladesh, avait aussi été en mesure de maintenir un taux élevé de croissance des exportations grâce à la politique d'appui à la promotion des exportations mise en place par le Gouvernement en dépit du fait que les pays les moins avancés s'étaient heurtés à des difficultés en raison du manque de réformes commerciales envisagées dans le cadre de l'OMC et continuaient à être confrontés au protectionnisme des pays tant développés qu'en développement. Dans ce contexte, M. Faruk Khan a préconisé un véritable accès aux marchés pour les pays les moins avancés dans le cadre du Programme de Doha pour le développement et une coopération régionale accrue.

98. M. Yanyong Phuangrach, Secrétaire permanent au Ministère du commerce de la Thaïlande a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a fait observer que le commerce et les investissements dans la région continuaient à être compromis par les problèmes liés aux catastrophes naturelles et à la mondialisation mais qu'il existait aussi des possibilités en la matière. En particulier, la croissance dynamique enregistrée dans plusieurs pays était la preuve de la force intérieure de la région. Celle-ci était très diverse et regroupait plusieurs pays très peuplés. Néanmoins, pour tirer profit de ces possibilités saisir les occasions offertes, il fallait soutenir activement les PME et renforcer les marchés intérieurs afin d'accroître le commerce intrarégional. Il existait également des possibilités de développement de l'agriculture, d'établissement d'une économie verte et d'amélioration de la connectivité et de la coopération régionales. À cet égard, la Communauté économique de l'ASEAN, qui devait être effectivement mise en place en 2015, constituait un pas important vers la promotion du commerce et de l'investissement intrarégionaux. La Communauté économique de l'ASEAN créerait à la fois des problèmes et des possibilités nouvelles et obligerait les États membres à améliorer leur compétitivité.

99. La Secrétaire exécutive de la CESAP a procédé au lancement officiel du rapport intitulé: «*Asia Pacific Trade and Investment Report 2011*».

B. Participation

100. Les représentants des membres et membres associés ci-après ont participé à la session : Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Macao (Chine), Malaisie,

Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Tadjikistan et Thaïlande.

101. Les représentants des États ci-après ont également participé à la session : Afrique du Sud et République tchèque.

102. Ont également participé à la session les représentants des institutions spécialisées et des organismes apparentés suivants: Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Union internationale des télécommunications (UIT).

103. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées: Union européenne et Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises (AMPME).

104. Au total, 19 experts et 15 observateurs ont également participé à la session.

C. Élection du bureau

105. Le Comité a élu le bureau suivant :

Président :	M. Mozibur Rahman (Bangladesh)
Vice-présidente :	M ^{me} Lucita Piamontes Reyes (Philippines)
Rapporteur :	M. Alex Kerangpuna (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

D. Ordre du jour

106. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Profiter des possibilités de commerce et d'investissement dans la nouvelle décennie.
5. Faciliter le commerce intrarégional.
6. Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone.
7. Transférer la technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables.
8. Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale.

9. Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement.
10. Examen de l'orientation future du sous-programme.
11. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-huitième session.
12. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.
13. Questions diverses.
14. Adoption du rapport.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Séries générales</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/1	Faciliter le commerce intrarégional	5
E/ESCAP/CTI(2)/2	Promouvoir le commerce et les investissements dans le domaine des biens et services à faible intensité de carbone	6
E/ESCAP/CTI(2)/3	Le transfert de technologie pour un commerce et des investissements inclusifs et durables	7
E/ESCAP/CTI(2)/4	Intégrer les petites et moyennes entreprises dans l'économie régionale	8
E/ESCAP/CTI(2)/5	Faire avancer la coopération multilatérale et régionale en matière de commerce et d'investissement	9
<i>Séries limitées</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CTI(2)/L.2	Projet de rapport	14
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/CTI(2)/INF/1 (en anglais seulement)	Information note for participants	2
E/ESCAP/CTI(2)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CTI(2)/INF/3	Programme provisoire	1
E/ESCAP/CTI(2)/INF/4 (en anglais seulement)	Report of the Asia-Pacific Business Forum 2011, Bangkok, 25-26 July 2011	4
E/ESCAP/CTI(2)/INF/5 (en anglais seulement)	Outcome document of the ARTNeT Symposium: Towards a return to industrial policy?, Bangkok, 25-26 July 2011	4
E/ESCAP/CTI(2)/INF/6 (en anglais seulement)	Report on the Global Compact Local Networks/Transnational Corporations Regional Meeting: Partnerships for Corporate Sustainability, Bangkok, 25 July 2011	8